

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 528

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 1ER E

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« biodiversité »

insérer les mots :

« en prenant notamment en compte l'objectif de préservation et de reconquête de la biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence avec l'article 12 sur les objectifs de reconquête de la biodiversité.